

APPEL À PROJET(S) – LABELLISATION



Depuis 2013, la ville d'Arras a porté un projet mémoriel fort dans le cadre du Centenaire de la Grande guerre sur le territoire d'Arras et de l'Arrageois. Cette séquence « Arras 14-18 » a été une séquence importante pour l'Arrageois. La carrière Wellington, site de mémoire emblématique au cœur de la Région et la commémoration de la Bataille d'Arras en 2017, ont été les éléments majeurs de cette programmation mémorielle.

Cette séquence mémorielle a suscité un intérêt considérable. Elle a permis de rassembler des personnes très engagées dans le travail de mémoire, mais aussi des citoyens, habitants du territoire, qui se sont sentis en devoir d'en devenir à leur tour les acteurs.

Aujourd'hui, ce travail de mémoire doit se poursuivre, mais la question d'en définir les modalités reste posée, que ce soit dans les séquences institutionnelles, la vie du territoire ou les politiques publiques.

La Reconstruction (1919 – 1934) a également marqué les vingt années qui suivent l'armistice de 1918. Afin de rendre lisible aux habitants cette période marquante de l'histoire contemporaine, la ville souhaite initier et accompagner des temps forts réguliers sur toute la période de ce centenaire, jusqu'en 2034.

L'objectif est également de croiser le travail engagé sur nos responsabilités mémorielles avec la Seconde Guerre mondiale. L'Histoire peut nous faire embrasser tous les éléments à considérer pour cultiver la mémoire et la paix.

Cet appel à projets a donc pour objet d'affirmer la légitimité d'Arras à être une capitale régionale de la mémoire. Nous avons l'ambition d'être un élément d'entraînement, un territoire fédérateur au croisement des chemins de mémoire de notre région. Arras, en tant que point central, lourd de cette histoire, est un lieu naturellement incontournable et il est important que la population, les acteurs et les élus portent cette ambition et affirment des convictions pour continuer à avancer, tout en rappelant ô combien il reste important de se souvenir.

L'appel à projet « ARRAS POUR LA PAIX »

Mis en place par la Ville d'Arras, cet appel à projets encourage les démarches de connaissance et de valorisation des mémoires du XX^e siècle. Il est conçu dans un esprit de coproduction de produits mémoriels, culturels et patrimoniaux rassemblant les habitants et notamment les jeunes, les chercheurs, les artistes, les associations autour d'un même projet.

I. THEMATIQUE

La principale thématique sur laquelle portent les projets est la mémoire des grands conflits et de la reconstruction.

Les conflits du XX^e siècle ont marqué durablement le territoire de la ville d'Arras, notamment par leur dimension dramatique (événements tragiques, actes d'héroïsme, mémoires douloureuses, mémoires de la perte). Certains de ces événements continuent ainsi à résonner dans notre présent, que ce soit sous la forme de traces, matérielles ou immatérielles, sous la forme de récits, de pratiques ou d'éléments culturels offrant un certain point de vue sur l'expérience passée. La question de la transmission, et avec elle, celles de la prise en charge institutionnelle et de la réception actuelle de la mémoire de ces événements, ne sauraient être ignorées alors que les acteurs et les observateurs contemporains de ces conflits disparaissent.

Au-delà de la dimension commémorative, les projets proposés s'efforceront de valoriser ce qui fait sens aujourd'hui à travers le traitement de ces événements conflictuels. En lien avec le territoire, ils devront faire preuve d'une approche scientifique, patrimoniale ou culturelle. Les projets soutenus privilégieront la recherche articulée à l'action culturelle ou patrimoniale, afin de mobiliser le passé dans des actions contemporaines. Les projets pourront être construits autour de thématiques transversales comme sport et mémoire, culture et mémoire, citoyenneté et mémoire, ...

Pour cet appel à projet, qui portera sur des projets qui seront réalisés durant l'année 2022, une attention particulière sera portée à :

- la mémoire du 105^e anniversaire de la Bataille d'Arras (1917)
- la mémoire du 80^e anniversaire de la montée en puissance des mouvements de résistance intérieure durant la Seconde Guerre mondiale.

II. CRITÈRES

▪ **Démarche** : le projet doit faire apparaître une articulation entre une démarche historique et une action mémorielle, culturelle ou patrimoniale.

▪ **Ancrage territorial** : le projet doit se dérouler sur le territoire de la ville d'Arras.

▪ **Diffusion et public** : les projets ouverts à des publics divers et proposant une large diffusion seront privilégiés.

▪ **Mise en réseau** : seront privilégiés les projets de mise en réseau entre plusieurs institutions, l'inscription dans des réseaux régionaux existants ainsi que l'ouverture à d'autres territoires, notamment vers l'Europe.

III. DOSSIER

1. Qui peut déposer un dossier ?

L'appel à projets « Arras pour la Paix » est ouvert aux habitants, aux artistes, aux associations, aux structures institutionnelles, ...

2. Composition du dossier

I. La fiche synthétique de candidature complétée

II. Le dossier de présentation du projet (si possible en un seul fichier) comportant :

- un descriptif détaillé du projet
- le mode de diffusion, le public visé, le territoire... et le mode d'évaluation prévu du projet
- un calendrier prévisionnel

A transmettre en un seul envoi par courrier électronique à la ville d'Arras : arraspourlapaix@ville-arras.fr

3. Délais

La date butoir d'envoi des dossiers est fixée au **4 octobre 2021**.

Merci de vous assurer que toutes les pièces sont transmises. Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être soumis au jury. Pour plus d'informations, merci d'adresser vos demandes par mail à l'adresse suivante : arraspourlapaix@ville-arras.fr

Les projets retenus seront communiqués le 11 novembre 2021, après examen des dossiers par un jury composé de spécialistes travaillant sur les thématiques mémorielles, de représentants d'institutions mémorielles et de la société civiles et validation par les élus de la ville membres de la commission spécifique « Arras pour la Paix ».

ATTENTION : La validation du projet par la commission « Arras pour la Paix » permet au porteur du projet d'être labellisé « Arras pour la Paix ». Le projet est ainsi intégré dans la programmation mémorielle de la ville qui met à disposition du porteur de projet une charte graphique définie de la ville, ...

En cas de demande de participation financière, la structure porteuse devra ensuite déposer un dossier de demande de subvention complet qui sera étudié par les services de la ville dans le cadre du budget 2022.

